

Enfin, nous contestons la façon dont la décision a été prise. En réalité, cette décision a été annoncée par le ministre d'une manière indifférente. Il n'a même pas jugé opportun de nous en donner les motifs, et il s'est contenté simplement de signaler son témoignage au comité. La question est grave. Cet engagement par traité avec notre voisin comporte en argent seulement des centaines de millions de dollars. Pourtant, on nous annonce maintenant d'un air indifférent que l'entente est prolongée par un échange de notes. Il est vrai qu'elle ne l'est que pour une période de deux ans. Selon nous, les détails relatifs aux affaires extérieures et à la défense regardent le pouvoir exécutif, mais lorsqu'il s'agit d'engagements importants et durables, cela devrait relever du Parlement. S'il n'en a pas toujours été jusqu'ici, cela devrait l'être dans l'avenir. Le gouvernement devrait soumettre au Parlement aux fins de ratification le renouvellement du traité du NORAD au moyen d'une résolution qui ferait l'objet d'un débat.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je désire d'abord remercier le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) de nous avoir fait parvenir des copies dans les deux langues officielles de sa déclaration une heure avant l'ouverture de la Chambre. Je crois que cette initiative devrait être maintenue par tous les ministres qui ont des déclarations à faire à l'ouverture d'une séance de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, le ministre vient d'annoncer ce à quoi tout le monde s'attendait, soit le renouvellement de l'entente Canada-États-Unis relative au NORAD, pour une période de deux ans.

J'ai été un peu étonné de constater l'attitude des membres du Nouveau parti démocratique, exprimée par leur porte-parole, qui aurait voulu voir résilier cette entente avec les États-Unis. Jusqu'ici, le danger d'une attaque serait venu apparemment de l'URSS, et c'est dans cette direction que les mesures de surveillance et de défense canadiennes ont été dirigées.

Je pourrais comparer ce moyen de surveillance et de défense aux dispositions que prendrait une personne qui posséderait une belle maison contenant des bijoux, des tableaux et des bibelots de valeur, et qui serait gardée par trois molosses destinés à éloigner les cambrioleurs. Tant que les molosses seraient là, l'ennemi ne serait pas tenté de venir, mais au moment où les molosses n'y seraient plus, on pourrait s'attendre au cambriolage.

C'est un peu l'attitude qu'on doit prendre vis-à-vis du NORAD. Certaines puissances seraient peut-être intéressées à venir fomenter des troubles chez nous. Mais tant que nous disposons de moyens de surveillance, ils hésitent à mettre leurs desseins à exécution.

Jusqu'ici, nous faisons face à deux blocs principaux: le bloc américain, ou bloc libre, et le bloc soviétique. Mais un troisième bloc prend forme actuellement, celui de la Chine communiste, qui est en train de devenir une puissance militaire d'importance et, d'ici peu, elle sera aussi puissante, sinon plus, que les deux autres. Et l'on vient de nous informer que depuis sept ans seulement le budget militaire de la Chine a doublé et que plus de 10 p. 100 de ce budget est affecté à l'achat ou au développement de matériel militaire. Ça vaut la peine d'y songer. Je rappellerai ici

### Développement du Cap-Breton

une parole de M. Camilien Houde, ancien maire de Montréal, qui disait que les armements n'étaient pas faits pour les arbres de Noël.

De plus, on nous a informés, au cours d'études en comité, que la Russie est en train de monter une flotte de 180 bombardiers lourds, porteurs de missiles, pouvant se rendre à n'importe quel point de l'Amérique du Nord et retourner à leurs bases sans escale.

J'estime donc, qu'il est important d'être doté d'un système de surveillance des plus perfectionné, et nous savons qu'actuellement les États-Unis sont en train de mettre au point un système encore plus perfectionné que le système actuel.

Devant ces faits, je crois qu'il est sage que le Canada renouvelle cette entente pour deux ans, ce qui lui donnera le temps de prendre connaissance des améliorations que les États-Unis comptent apporter à leur système d'alerte, de surveillance et de défense, et de réviser sa participation financière de 150 millions à ce système, ce qui représente environ 12 p. 100 du budget total du NORAD. Je crois que ce n'est pas exagéré, et si le Canada devait seul assurer sa défense ce serait beaucoup plus dispendieux.

Donc, nous, du Crédit social, approuvons le renouvellement de cette entente pour deux ans. D'ici là, nous aurons l'occasion de voir ce que nos alliés du Sud pourront nous offrir, pour que le Canada soit protégé et pour que nous évitions de faire comme la France qui, au cours de deux guerres mondiales, a servi de champ de bataille à l'Europe. Au fait, le Canada ne devrait servir de marchepied à aucun pays qui s'aviserait d'attaquer les États-Unis.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis), une motion touchant une question urgente au sujet du programme de retraite anticipée de la Société de développement du Cap-Breton.

Comme le ministre de l'Expansion économique régionale de l'époque, l'actuel ministre des Transports, déclarait le 9 décembre 1968, en réponse à une question du député de Cape Breton-East Richmond, tel qu'en fait foi la page 3700 du hansard:

... je crois qu'on peut faire comme le député de Cape Breton-East Richmond et dire que la pension n'est pas assez élevée. C'est une opinion qui se défend très bien.

Moi aussi, je trouve que pour l'individu, recevoir \$3,000 par année, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est certainement pas le Pérou. Mais, on peut tout de même discuter du montant.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne suis pas sûr que cela figure dans la motion. Comme le député le sait, il ne devrait pas invoquer d'arguments à l'appui de la motion qu'il propose à l'étude de la Chambre. Il en conviendra, j'en suis sûr.